



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Boulogne-sur-Mer, le

28 JAN. 2015

M  
Monsieur,

Récemment vous m'avez fait part d'un courrier, resté sans réponse, en date du 3 décembre 2013 relatif à l'étude du risque de submersion marine sur la commune de Wissant. Vous m'aviez fait parvenir vos questions et remarques suite à la réunion de concertation sur le Plan de Prévention des Risques Naturels Littoraux qui s'est tenue le 4 novembre 2013 à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Lors de cette réunion, les résultats de cette étude, réalisée par le cabinet DHI sous maîtrise d'ouvrage de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), vous ont été présentés sous ma présidence. A cette occasion, vous avez pu interroger le cabinet DHI et obtenir des éléments de réponse sur la méthodologie et les résultats de l'étude. Le compte-rendu de cette réunion vous a été transmis le 17 janvier 2014.

Par ailleurs, vous avez également été invité à une réunion d'informations et d'échanges organisée le 12 décembre 2013 par la DDTM à destination de l'ensemble des associations de Wissant. En complément des informations qui vous ont été transmises lors de ces réunions, vous trouverez ci-joint, les éléments de réponse à vos questions et remarques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet,

  

Philippe DIEUDONNÉ

Monsieur Alain TOULEMONDE  
Association des Amis de Wissant  
3 rue Chopin  
62179 WISSANT

Copie : DREAL Nord Pas-de-Calais  
DDTM du Pas-de-Calais (SER/CTCO /SAML)

**Réponse aux questions de l'Association des Amis de Wissant  
(courrier du 03/12/2013)**

**1. Données topographiques**

**1. Évolution de l'estran**

L'aléa submersion marine a été modélisé sur la base des données topographiques issues du LIDAR, des dernières données disponibles du SHOM (Service Hydrographique, Océanique et Météorologique de la Marine) pour la bathymétrie et des caractéristiques géométriques actuelles du perré. Comme cela a été précisé lors de la réunion de concertation, le PPRNL du Boulonnais n'est pas une procédure figée dans le temps et, si cela se justifie, une révision pour tenir compte des évolutions de l'estran reste envisageable.

**2. Reconstruction du perré**

Au même titre que l'aléa submersion marine, l'aléa érosion sera étudié dans le cadre de l'élaboration du PPRNL du Boulonnais. Les études, sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL, confiées au cabinet DHI, sont en cours de réalisation. Comme pour les études de l'aléa submersion marine, les résultats seront présentés aux élus et acteurs locaux dans le cadre de la concertation. Pour ce qui concerne plus particulièrement la reconstruction du perré, la commune de Wissant est maître d'ouvrage du projet.

**3. Données bathymétriques**

La modélisation utilise les données bathymétriques du SHOM les plus récentes. L'évolution de la bathymétrie (avec les phénomènes de réduction de la dérive sédimentaire le long du littoral de la baie et d'engraissement progressif du Banc à la ligne) a été prise en compte (Cf page 5-57 du rapport DHI).

**2. Hypothèses de scénario et méthodes de modélisation**

**1. Site de la Dune d'Aval**

L'ensemble du littoral a fait l'objet de tests de sensibilité au risque de submersion marine. De part sa topographie, le site de la Dune d'Aval n'est pas concerné par le risque de submersion marine.

**2. Franchissement du perré**

Les caractéristiques précises des ouvrages telles que la pente du rampant, la présence ou non d'un couronnement ou encore la nature du revêtement sont prises en compte dans la modélisation. Concernant le bâti, le cabinet DHI a démontré aux travers de modélisations que son impact sur l'aléa était relativement limité. Sur la base de cette démonstration, le bâti a été rendu transparent dans l'étude.

### 3. Liens avec les PLU et les SCOT

Un Porter à Connaissance signé par le Préfet a été adressé aux communes du littoral concernées par l'aléa submersion marine. Ce document comprend des cartographies de l'aléa ainsi qu'une notice explicative. Ces documents permettent dès aujourd'hui d'instruire les actes ADS en tenant compte du risque de submersion marine. Pour les constructions autorisées, elles devront prendre en compte l'aléa submersion marine à l'horizon 2100, avec notamment un premier niveau de plancher situé au-dessus de la cote de référence 2100.

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

SOUS-PRÉFECTURE  
DE BOULOGNE SUR MER

Boulogne-sur-Mer, le 17 janvier 2014

Bureau de l'Aménagement du Territoire  
et des Relations avec les Collectivités Locales

Affaire suivie par Marion PODEVIN  
Tél. 03.21.99.49.18  
Fax. 03.21.99.49.50  
Mel : [marion.podevin@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:marion.podevin@pas-de-calais.gouv.fr)

LE SOUS-PREFET DE BOULOGNE- SUR-MER

à

Liste des destinataires in fine

OBJET : Réunion de concertation sur le PPRNL du Boulonnais

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion de concertation sur le Plan de Prévention des Risques Naturels Littoraux du Boulonnais qui s'est tenue le 4 novembre 2013 à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Le sous-préfet,



Philippe DIEUDONNÉ

Listes des destinataires :

Mesdames et Messieurs les Maires de :

AMBLETEUSE

AUDINGHEN

AUDRESSELLES

BOULOGNE-sur-MER

DANNES

EQUIHEN-PLAGE

LE PORTEL

NEUFCHATEL-HARDELOT

SAINT-ETIENNE-AU-MONT

TARDINGHEN

WIMEREUX

WIMILLE

WISSANT

Messieurs les Présidents :

de la Communauté de Communes de la Terre des deux Caps

de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

de la CLE du SAGE du bassin côtier Boulonnais

du Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais (SYMSAGEB)  
des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> section de Wateringues

Association des Amis de Wissant

Association de la Dune d'Aval

Association de Sauvegarde de l'Habitat du Bas de WISSANT (ASHBW)

Association « Les charmes de Wimereux »

ASA de Défense contre la Mer

Conseil Général du Pas-de-Calais

Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais

SDIS

Conservatoire du Littoral

Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la

Mer d'Opale

Université du Littoral Côte d'Opale

Météo France

Architecte des Bâtiments de France

Chambre d'Agriculture

Chambre de Commerce et d'Industrie

Centre Régional de la Propriété Forestière

Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais

DDTM du Pas-de-Calais

DREAL Nord-Pas-de-Calais

Cabinet d'étude DHI

Centre d'Études Techniques de l'Équipement

Préfecture - SIDPC



PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer du Pas-de-  
Calais

Service Eau et Risques  
Unité Plan de Prévention des  
Risques Naturels et Submersion  
Marine  
100 boulevard Winston Churchill

62 022 ARRAS CEDEX  
CS 10007

PPRNL du Boulonnais : réunion de concertation  
du lundi 4 novembre 2013  
à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais  
1, Boulevard du Bassin Napoléon

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la concertation mise en place pour l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels Littoraux (PPRNL) du Boulonnais.

L'ordre du jour est le suivant :

- Intervention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sur l'évolution des hypothèses de modélisation du risque de submersion marine (Le nouveau rapport d'études est consultable sur le site internet de la DREAL à l'adresse : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?/Etudes-analyses-et-simulations-des-submersions-marines-en-Nord-Pas-de-Calais-6606>).
- Présentation par le bureau d'études DHI des cartographies d'aléa pour chaque site.
- Présentation des suites de la démarche PPRNL par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (DDTM) avec l'étude des enjeux.

Les documents présentés sont disponibles sur les sites de la DDTM du Pas-de-Calais à l'adresse :  
<http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr/l-alea-submersion-marine-en-region-r90.html>

## COMPTE RENDU

Monsieur le Sous-Préfet de Boulogne-sur-Mer ouvre la séance en faisant un rappel des différentes actions de l'État qui ont été mises en place suite à la catastrophe Xynthia (mise en place du Plan Submersions Rapides, circulaire du 27 juillet 2011 disponible à l'adresse : [http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201115/met\\_20110015\\_0100\\_0021.pdf](http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201115/met_20110015_0100_0021.pdf), guide méthodologique pour l'élaboration des PPRNL,...). L'élaboration du PPRNL du Boulonnais est une de ces actions.

M.MATHON, Chef du Service Eau et Risques de la DDTM du Pas-de-Calais, précise que cette réunion est réalisée dans le cadre de la concertation mise en place pour l'élaboration du PPRNL et qu'elle fait suite à la présentation de l'étude DHI aux élus qui a été organisée le 7 octobre dernier sous la présidence de Monsieur le Préfet. L'ordre du jour est rappelé ainsi que l'objectif fixé par M. le Préfet du Pas-de-Calais qui est l'approbation du PPRNL pour 2015.

Chaque point défini à l'ordre du jour fait l'objet d'une présentation sous la forme d'un diaporama numérique, à l'issue de chacune d'elle, les participants sont invités à réagir et à questionner les intervenants.

### PRÉSENTATIONS de la DREAL et de DHI

La DREAL rappelle l'objectif de l'étude qui est la caractérisation du phénomène de submersion marine sur le littoral Nord-Pas-de-Calais, aujourd'hui et à l'horizon 2100 en intégrant l'impact du changement climatique conformément à la circulaire du 27 juillet 2011 (circulaire relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux).

Sont présentés :

- L'historique des études d'aléas
- Un rappel des phénomènes (niveau moyen, set-up [surcôte de déferlement],...)
- L'évolution des hypothèses entre 2010 et 2013 du fait :
  - de données plus récentes du SHOM (Service Hydrographique, Océanique et Météorologique de la Marine) ;

- d'une réévaluation de la surcôte de déferlement (évaluation au lieu d'une valeur forfaitaire de 1 m...);
- de la prise en compte du changement climatique pour l'aléa de référence 2013 et l'aléa 2100 ;
- de la révision des hypothèses de rupture des sites et ouvrages de protection ;
- de données topographiques affinées (suggestion des collectivités).

DHI, après avoir exposé la méthodologie, présente pour chaque site :

- Les hypothèses et les résultats des modélisations ;
- Une vidéo de la dynamique du phénomène ;
- Les cartographies des hauteurs, vitesses et aléas pour les périodes de retour centennale actuelle et à l'horizon 2100

À l'issue de ces présentations techniques, les participants sont invités à formuler leurs remarques et à poser leurs questions. S'ensuit un échange de questions/réponses.

#### Évaluation de l'aléa – Procédure de révision :

Le PPRNL du Boulonnais est élaboré sur la base de l'étude DHI de submersion marine. L'aléa a été modélisé à partir des données topographiques à la date de la réalisation du LIDAR et des caractéristiques des ouvrages tels qu'ils sont aujourd'hui.

M. Le Maire de Wissant indique que le projet de reconstruction du perré est en cours. De part sa conception, l'ouvrage devrait permettre de limiter les franchissements et donc de réduire l'enveloppe de l'aléa.

M. le Sous-Préfet indique que le PPRNL n'est pas une procédure figée dans le temps et que, si cela se justifie, une procédure de révision reste envisageable pour tenir compte des évolutions favorables ou défavorables de l'aléa. Pour Wissant, lorsque l'ouvrage sera réalisé, une révision du PPRNL à la demande du Maire sera possible sous réserve d'une modification substantielle de l'aléa.

#### Critères de vulnérabilité au risque de submersion marine :

L'ensemble du littoral a fait l'objet de tests de sensibilité afin d'évaluer le risque de submersion marine. Ces tests prennent en compte la topographie, la morphologie, l'état des ouvrages (étude VSC) et les conditions de mer locales. Concernant plus particulièrement le site de la dune d'aval, l'Association de la Dune d'Aval indique que le secteur est sujet à une forte érosion et demande si une révision du PPRNL est prévue. DHI indique que ce secteur n'a pas été retenu au vu des tests de vulnérabilité. En effet, malgré le phénomène d'érosion, la topographie à l'arrière de la dune ne montre pas un risque avéré de submersion marine.

#### Données d'entrée et hypothèses de modélisation :

Données bathymétriques : La modélisation de l'aléa submersion marine prend en compte la bathymétrie obtenue à partir des données actualisées du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) complétées pour l'estran par les données LIDAR. L'utilisation de ces données a permis de prendre en compte les particularités de chaque site (influence du banc à la ligne pour les sites de Wissant et Tardinghen par exemple).

Caractéristiques des brèches : Conformément aux préconisations de la circulaire du 27 juillet 2011, une largeur de brèche de 100 m a été retenue pour les sites soumis à rupture. C'est cette valeur qui a été retenue pour le site de Tardinghen (seul site modélisé pour une rupture sur le secteur du PPRNL du Boulonnais).

Caractéristiques des ouvrages : Dans le cas des modélisations de submersion marine par franchissement, DHI confirme que la géométrie des ouvrages a bien été prise en compte en incluant par exemple le muret en sommet d'ouvrage. Pour le cas particulier de Wissant, la modélisation tient compte de la répartition entre la partie d'ouvrage en béton et celle constituée d'enrochements.

#### Remarques propres à certains sites :

Wissant - Débits franchissant le perré : Le bureau d'études indique qu'une grande partie des débits franchissant retournent à la mer. Seul 3 % atteignent les zones arrières littorales et sont responsables de la submersion marine. Au vu de ces chiffres, M. le Maire de Wissant indique que le muret chasse vagues qu'il est prévu de mettre en place devrait réduire voire supprimer les débits passant. Le bureau d'études DHI attire l'attention en rappelant qu'au vu de l'importance du débit franchissant, le débit passant est loin d'être négligeable.

Wissant - Zone du Bas-Moulin : L'association des Amis de Wissant s'interroge sur la zone du Bas-moulin qui ne serait pas reprise dans les zones impactées par le risque de submersion marine. DHI indique qu'il a, comme pour les autres zones estuariennes, réalisé un test de sensibilité et que ce site n'a pas été retenu. La topographie du site justifie ce choix.

Wissant - Association de Sauvegarde de l'Habitat du Bas Wissant : L'association indique qu'elle a transmis ses remarques et questions sur l'étude à M. le Sous-Préfet avec copie à la DDTM. Un courrier en réponse à l'association est en cours.

La commune de Wissant a demandé que les hypothèses de profils pris en compte dans les calculs soient indiqués. Il s'agit du profil de plage. En effet, la demande de Wissant faisait suite à la question posée par Wimereux qui demandait si la réévaluation de la surcote de déferlement tenait compte du profil de plage, question à laquelle il a été répondu positivement.

Tardinghen - Données LIDAR : M. le Maire de Tardinghen s'interroge d'une part sur les données topographiques LIDAR utilisées dans le cadre de l'étude et demande qu'elles lui soient communiquées. Une suite favorable est donnée à sa demande (données transmises par mail en date du 6/11/2013). D'autre part, il remet en cause la vulnérabilité du site et également l'hypothèse de la largeur de brèche. DHI lui rappelle que cette hypothèse est conforme aux préconisations nationales applicables pour l'élaboration des PPRNL (basées sur le retour d'expérience de Xynthia)..

Ambleteuse - Zone impactée par l'aléa (remarque du Maire de Tardinghen) : Comment se justifie la zone impactée par l'aléa DHI indique que la zone impactée se justifie du point de vue de la topographie.

### PRÉSENTATION DDTM du Pas-de-Calais

Le Service Eau et Risques de la DDTM du Pas-de-Calais fait un rappel des différentes phases d'élaboration du PPRNL et fait le point sur l'avancement de la procédure. Un délai d'un mois est laissé aux élus et associations pour faire part de leurs remarques et questions. La prochaine phase du PPRNL consistera à déterminer les enjeux. Cette phase d'études, en cours est confiée au CETE et fera également l'objet d'une concertation sous la forme de réunions organisées à la commune et d'une réunion de concertation au format de celle organisée aujourd'hui.

Le point suivant concerne la gestion des actes d'urbanisme. Un nouveau Porter à Connaissance (PAC) sera établi sur la base des nouvelles cartographies. Il sera transmis aux communes pour la fin d'année voire début d'année prochaine et remplacera celui de juillet 2011.

À l'issue de ces présentations techniques, les participants sont invités à formuler leurs remarques et à poser leurs questions. S'ensuit un échange de questions/réponses.

Bande tampon de franchissement : Sur les cartes de l'aléa franchissement figure une bande hachurée en bordure d'ouvrage. Quelle est sa signification ? Comment se traduit-elle ?

Il s'agit de la bande tampon de franchissement qui traduit le sur-aléa lié au phénomène de projection. La largeur est pour l'instant fixée à 100 m et sera ajustée lors de la phase de détermination des enjeux pour tenir compte de la configuration des lieux. Cette bande ne modifiera pas le droit à l'urbanisme mais fixera des prescriptions complémentaires pour tenir compte du sur-aléa.

Prise en compte de l'aléa changement climatique : M.HENNO souhaite savoir comment est pris en compte l'aléa changement climatique et s'il est de nature à modifier le caractère constructible d'une parcelle.

La prise en compte du changement climatique est expliquée dans la circulaire du 27 juillet 2011 qui préconise de « prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour limiter la vulnérabilité future des territoires au risque de submersion marine face à l'augmentation prévisible du niveau marin sur le littoral français ». La circulaire précise également que pour les zones urbanisées : « le caractère inconstructible sera décidé sur la base de l'aléa de référence et qu'aucune zone déjà urbanisée ne sera rendue inconstructible sur la base de l'aléa 2100 »

Boulogne-sur-Mer, le

Le Sous-Préfet,

Philippe DIEUDONNÉ